

Réf: Dossier N° 086221

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GROUPE DE-MOSTHENE ABONOU Multiservices » en abrégé « G-DMA MULTISERVICES »

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera
Palmeraie, près de l'école MACI CANADA et non loin de l'
hôpital des sœurs de la Riviera palmeraie. Formant le lot 1851
ilot 104 et servant de siège social., Lot 1851, Ilot 104

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/12/2022 , et
enregistrés au CEPICI le 02/03/2022, il a été constitué une SARL aux
caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPE DE-MOSTHENE ABONOU

Multiservices » en abrégé « G-DMA MULTISERVICES »

Objet :

- o Vente de véhicules et engins neufs ou d'occasions ;
- o Location de véhicules et engins de tout genre ;
- o Transport de tout type de marchandises ;
- o Agro-alimentaire ;
- o Agro-industrie ;
- o Achat, vente et location de biens immobiliers ;
- o Construction ;
- o Hôtellerie, conciergerie et services à la personne ;
- o Import-export ;

La prise de participation dans toutes les entreprises ivoiriennes ou étrangères créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher d'une manière quelconque à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera Palmeraie, près de l'école MACI CANADA et non loin de l'hôpital des sœurs de la Riviera palmeraie. Formant le lot 1851 ilot 104 et servant de siège social., Lot 1851, Ilot 104

Dirigeant(s) : M ABONOU DANHO JEAN-DEMOSTHENE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01119 du 17/03/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°09661/GTCA/RC/2022 du 17/03/2022

